

**POUVOIR A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 21 NOVEMBRE 2023**

Je soussigné(e) :

Demeurant :

Agissant en qualité d'administrateur de l'association Ireps Nouvelle-Aquitaine, ayant son siège social au 6 Quai de Paludate, 33800 Bordeaux,

Constitue pour mandataire :

Également administrateur de l'association,

A l'effet de me représenter à l'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée pour le **MARDI 21 NOVEMBRE 2023 à 14 heures 30** à la Mutualité Française Nouvelle-Aquitaine – salle 1, Immeuble le Millénium, 12 quai des Queyries 33100 Bordeaux sur l'ordre du jour suivant :

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Changement d'identité du réseau – révision des Statuts de l'association
- Questions diverses.

En conséquence, assister à l'Assemblée, signer le registre de présence et toutes autres pièces, prendre part à toutes délibérations, émettre tous votes ou s'abstenir sur les questions à l'ordre du jour et généralement faire le nécessaire.

Fait à

Le

Signature

NB : Le nombre maximum de pouvoirs pouvant être détenu par un membre présent est fixé à trois.